



Convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Exploitation d'une partie du parking de la résidence Emilie du Chatelet (Crous de Versailles) Consultation n°2026017

Le présent document certifie que l'entreprise citée ci-dessous a procédé à une visite des lieux d'exécution des prestations envisagées.

Rappel : La visite des sites est obligatoire, le but de cette visite étant d'éviter les contestations lors de l'exécution du contrat et concernant des informations qui n'auraient pas été fournies dans le DCE. La présente attestation, dûment contresignée, est à intégrer aux documents de l'offre.

ATTESTATION DE VISITES

Unité de Gestion	Nom du site	Date et heure de visite	Pour l'entreprise	Pour le CROUS
	...	RDV ... Le ... à ...	Nom et qualité du représentant : Date : Signature et cachet :	Nom et qualité du représentant : Date : Signature et cachet :